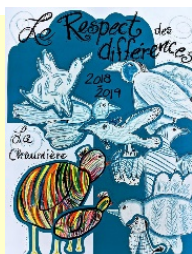




**ÉCOLE DE LA  
CHAUMIÈRE**

4285, rue René-Chaloult  
Québec (Québec) G2B 4R7  
Téléphone:  
418 686-4040, poste 4006  
Courriel:  
ecole.chaumiere@cscapitale.qc.ca  
Site Web:  
cscapitale-ecole-delachaumiere.ca/



## Dates importantes

### JOURNÉES PÉDAGOGIQUES

17 septembre,  
1er octobre  
12 octobre

Service de garde ouvert pour les  
élèves inscrits seulement

### DÉCLARATION DE LA CLIENTÈLE

28 septembre 2018  
Tous les élèves doivent être  
présents à l'école en matinée s'il  
vous plaît. Il s'agit d'une  
opération administrative  
importante et exigée par le  
ministère.

### CONGÉ FÉRIÉ

8 octobre 2018  
(service de garde fermé)

### 1RE COMMUNICATION AUX PARENTS

Semaine du 8 octobre

PHOTOGRAPHIE SCOLAIRE  
23 octobre

## Message de la direction

Bonjour à tous, voilà l'année scolaire 2018-2019 lancée! C'est avec plaisir que j'ai eu l'occasion de saluer vos enfants lors de leur rentrée scolaire, de même que bon nombre d'entre vous. L'intérêt que vous démontrez à la vie scolaire de votre enfant est essentiel dans sa réussite et l'équipe-école se joint à moi pour vous remercier de votre implication. Ensemble, élèves, parents et personnel travailleront dans un esprit d'ouverture et de collaboration.

La communication avec les parents de nos élèves est également importante pour nous. Ainsi, l'Info-parents paraîtra mensuellement ou aux 2 mois selon le cas. Il vous sera acheminé par courrier électronique et déposé sur le site web de l'école.

Nous vous invitons aussi à consulter régulièrement notre site web, mais surtout la page Facebook de notre école pour tous les détails de la vie scolaire et certaines activités spéciales vécues par nos élèves. Bonne lecture et bonne année scolaire à tous nos élèves et parents! **Josée Tremblay**, directrice

## Train-train du quotidien...

### Thème de l'année :

C'est sous le thème du respect des différences que se vivra l'année 2018-2019.

**Absences et retards:** nous vous rappelons qu'il est très important de communiquer les absences et les retards de votre enfant au secrétariat de l'école, et ce, même si vous avez avisé son enseignant(e). Pour ce faire, veuillez composer le 418 686-4040, poste **3069**.

**Conseil d'établissement :** La première rencontre aura lieu le lundi 2 octobre (à confirmer lors de l'assemblée générale des parents). L'ordre du jour sera acheminé aux membres en temps et lieu et déposé sur le site web de l'école.

**Assemblée générale annuelle des parents :** Je vous rappelle que la convocation vous a été acheminée en juin. La rencontre aura lieu le mercredi 12 septembre à partir de 18h30 au gymnase de l'école. Nous procéderons entre autres à l'élection des membres du conseil d'établissement (3 postes vacants de parents cette année). Suivra par la suite une brève rencontre d'information pour les parents utilisateurs du service de garde.

### Au service de garde important...

**Arrivées:** veuillez noter qu'aucun enfant ne peut se présenter sans parent au service de garde lorsqu'il y arrive le matin. Vous devez passer par l'accueil et l'accompagner jusqu'à ce qu'il soit en présence de son éducatrice et vous avez le devoir de vous assurer que la prise de sa présence a été effectuée.

**Repas:** les échanges de nourriture entre les enfants sont interdits en tout temps au service de garde. Merci de vous assurer que votre enfant a suffisamment de nourriture et de collation pour toute la durée de sa journée à l'école.

Suivez-nous sur  @ecolechaumiere

### Sécurité à l'école

Comme à chaque début d'année, nous prenons le temps de revoir quelques règles de sécurité afin d'assurer la bonne marche de la circulation à l'extérieur et à l'intérieur de l'école :

- Respecter la zone de débarcadère des autobus scolaires, certaines voitures bloquent parfois le passage des autobus;
- Le stationnement de l'école est payant aux heures d'ouverture et nécessite une vignette pour pouvoir l'utiliser;
- Le stationnement dans la rue est permis en tout temps;
- L'arrivée au service de garde doit se faire en présence d'un parent, aucun enfant n'est autorisé à utiliser la carte magnétique;
- Les enfants qui viennent à pied doivent arriver pour 8h05 dans la cour le matin, et 12h50 en après-midi afin de s'assurer qu'un surveillant soit présent;
- Les parents qui viennent conduire leur enfant aux entrées sont priés de rester à l'extérieur de la cour d'école;
- Les parents qui viennent chercher leur enfant à l'école après les classes doivent également attendre celui-ci à l'extérieur;
- Les parents qui viennent chercher leur enfant au service de garde peuvent entrer dans l'école à partir de 15h25, sont priés d'entrer par la porte du service de garde avec leur carte magnétique et de ne pas laisser entrer d'autres personnes;
- La cour d'école n'est pas un lieu public lorsque les élèves sont à l'extérieur. Elle est réservée exclusivement à l'usage des élèves de La Chaumière et au personnel;
- En dehors des heures de service de garde (de 8 h à 15 h 15), les parents doivent entrer dans l'école par la porte principale et obligatoirement se présenter au secrétariat. Le secrétariat étant fermé de 11h35 à 12h45, il est impossible d'accueillir un enfant à cette heure;
- Le personnel de l'école se fera un plaisir de rencontrer les parents qui auront pris rendez-vous ou qui auront vérifié leur disponibilité au secrétariat.

*Rappelons que le meilleur système de sécurité ne fonctionnera que si tous les usagers contribuent à le respecter...  
Merci de nous aider à assurer la sécurité de vos enfants.*

### Médication à l'école

Pour assurer la sécurité de tous les élèves, nous vous demandons de ne pas envoyer des médicaments par le biais de votre enfant dans son sac d'école. Tout médicament devra être remis à un intervenant par le parent concerné. Le personnel de l'école pourra administrer une médication à un enfant aux conditions suivantes :

- 1) Un formulaire d'autorisation pour l'administration de médicament doit être complété (disponible au secrétariat).
- 2) Une copie du libellé de la pharmacie doit accompagner le médicament. \*\*\*Toujours vous assurer d'envoyer le médicament dans le contenant original.
- 3) Le médicament doit être prêt à être administré.

Si ces conditions ne sont pas respectées, nous ne donnerons aucun médicament. Nous demandons aux parents de respecter ces règles en tout temps. Si la situation médicale de votre enfant change, nous vous demandons de nous en informer.

### Déclaration de la clientèle IMPORTANT

Nous procéderons à la validation de la clientèle qui fréquente notre école vendredi le 28 septembre en avant-midi (processus obligatoire du MEES). Il est important que les élèves soient présents. Si votre enfant est absent, nous vous demandons de venir à l'école dès lundi matin au secrétariat pour signer le document qui confirme que votre enfant fréquente bien notre école. Il s'agit pour nous d'une opération administrative obligatoire. Nous sommes donc désolés des incon vénients posés par la présente.